

**Mairie
d'AGON-COUTAINVILLE
Manche**

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2014

Le 4 mars 2014 à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Max AVENEL, Maire.

PRESENTS : M. AVENEL, Maire
M. ROBBE, Mme LEBRET, M. FOURNIER, M. HENRY, Mme LEROY, adjoints.
M. PRUVOT, M. d'HOOGHE, Mme SALLE, M. LEMESLE, M. MAUGER, M. ROUGEAUX, M. JOIGNE,
M. BAUCHE, Mme FANFANI, M. SAVARY, M. ENGUEHARD, Mme VASSEUR, conseillers municipaux.

ABSENTS : M. DELEMASURE, conseiller municipal
M. NICOLLE, conseiller municipal

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAVARY.

M. le Maire donne la parole à M. ROBBE.

M. ROBBE annonce que c'est sa dernière réunion de Conseil Municipal et qu'à cette occasion il tient à remercier l'ensemble de ses collègues pour leur travail commun et en particulier la commission d'urbanisme. Il associe à ces remerciements le personnel communal, administratif et technique, avec lequel il a eu plaisir à collaborer.

Il souhaite que la prochaine équipe municipale poursuive les actions engagées notamment la révision du PLU qui arrive en fin de procédure, et l'aménagement de la Place du 28 Juillet, dont l'étude est pratiquement aboutie.

Il souhaite aussi que les prochains élus aient la chance de travailler sur l'urbanisme avec le personnel dans les mêmes conditions de confiance et de collaboration active, comme celles qu'il a connues avec Luc Thiébaud, Vanessa Françoise et Béatrice Rihouey.

M. le Maire remercie M. ROBBE de son message et s'associe à ces remerciements envers le personnel.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

M. SAVARY s'étonne que ses interventions en questions diverses n'aient pas été retranscrites.

M. le Maire prend note. Les interventions de M. SAVARY lors de la séance du 19 décembre 2013 sont les suivantes :

Sympec

M. SAVARY informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du SYMPEC le 28 novembre 2013, il a été décidé que le prix de l'eau sera facturé non plus au forfait mais à la consommation réelle pour les prises d'eau 100 % Sympec ; soit : 0,50 € / m³ pour 2014 et 0,515 € pour 2015.

Réforme des rythmes scolaires

M. SAVARY, qui représente le groupe scolaire d'Agon-Coutainville au Comité de Pilotage, demande à M. le Maire s'il a reçu une réponse du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) concernant les horaires arrêtés en Conseil Municipal le 22 octobre 2013. Suite à la réponse positive, M. SAVARY regrette de ne pas en avoir été informé plus tôt afin de pouvoir poursuivre le travail de mise en place de la réforme (les autres membres du Comité en ayant été informés fin novembre).

Entretien de M. le Maire avec Mme HIRTZ et M. FAU

M. SAVARY, représentant la municipalité au Conseil d'Ecole rappelle à M. le Maire qu'avec M. FOURNIER, Adjoint aux Affaires Scolaires, ils avaient obtenu le report de l'entretien du vendredi 22 novembre au mardi 26 novembre pour pouvoir y assister.

M. SAVARY demande à M. le Maire pourquoi, le jour de l'entretien, il ne les a pas autorisés à y participer et ce qu'il en a résulté.

M. le Maire ne répond pas.

Subvention au golf

M. SAVARY demande à M. le Maire pourquoi, lors de l'Assemblée Générale du Golf, il a promis de faire effectuer le curage du Ruet du Goulot par les employés communaux en compensation de la diminution de la subvention (3 500 € au lieu de 6 840€) votée par le Conseil Municipal du 10 avril 2013. M. SAVARY précise que le curage des ruisseaux est de la compétence de la Communauté de Communes.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une compensation et qu'il ne veut pas que le travail soit mal fait.

Chauffage salle de sports

M. SAVARY rappelle à M. le Maire que, lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2013, il a sollicité et obtenu l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité de mise en chauffage de la salle de sports et que, lors de la réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, il a déclaré détenir une étude datant de quelques années. M. SAVARY lui demande pourquoi fallait-il refaire une étude engageant des frais alors qu'une première étude avait été faite.

M. le Maire répond qu'un adjoint n'a pas fait son travail.

Demande de Mme JEANNE

M. SAVARY se fait le porte-parole de Mme JEANNE qui se plaint, malgré ses multiples sollicitations et l'intervention du Médiateur, que les travaux qui devaient être effectués près de la tombe de son mari décédé le 27 mars 2012 n'ont toujours pas été réalisés. Elle demande, si rien ne se fait, à pouvoir acheter une nouvelle concession.

M. le Maire et M. HENRY répondent que les travaux ont été exécutés et que Mme JEANNE peut acheter une nouvelle concession si elle le souhaite.

D'autre part, M. SAVARY rejette la délibération concernant le paragraphe « Vacances Agence Postale Communale » car le Conseil Municipal a pris une décision à partir d'un faux document puisque, sur le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2009, aucune délibération relative à cette affaire n'y figure. Il estime que l'extrait présenté par M. le Maire est un faux et comme les agents ont été payés depuis le 1^{er} janvier 2010 sur la base de 15 € au lieu de 10, il y a eu usage de faux.

Mme LEBRET veut rectifier le paragraphe : « URBANISME, DENOMINATION DU SQUARE DU MANEGE », l'appellation de la Place de la Poste : « c'est M. le Maire qui avait proposé à Mme ASSELIN de dénommer ladite place « PLACE DU DR ASSELIN » et non l'inverse ».

Sous ces réserves, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**Budget Communal**

M. le Maire présente le Compte Administratif 2013 du Budget Communal, qui dégage un excédent global de 657 384,57 Euros.

Mme LEBRET demande quel est le montant de la taxe sur l'électricité et quel usage en est fait.

M. le Maire indique qu'une somme de 127 000 Euros a été perçue au titre de la taxe d'électricité pour 2013 et que ce montant est inclus dans les recettes de fonctionnement.

Mme LEBRET déplore que cette somme n'ait pas été utilisée pour faire de l'effacement de réseaux, en particulier Avenue de la Mer où des travaux de voirie sont en phase d'achèvement.

M. le Maire explique que l'effacement des réseaux fait doubler le montant des travaux de voirie et que le choix a été fait par le Conseil Municipal de ne pas le programmer sur cette rue.

M. FOURNIER regrette qu'un fourreau n'ait pas été posé pour passer la fibre optique.

M. le Maire répond que la fibre optique n'est pas programmée dans l'immédiat.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2013 de la Commune.

Eau et Assainissement

M. le Maire présente le Compte Administratif 2013 du Budget Eau et Assainissement qui présente un excédent global de 908 378,07 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2013 « Eau et Assainissement ».

Camping

M. le Maire présente le Compte Administratif 2013 du Camping qui présente un excédent global de 61 614,65 €.

M. FOURNIER a remarqué que les arbres de la haie du camping du Marais ont été abattus. Il demande qui va évacuer les branchages restés sur place.

M. le Maire explique qu'une entreprise a été mandatée pour abattre et évacuer l'ensemble. Le coût sera d'environ 7 000 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Camping.

Caveaux

M. le Maire présente le Compte Administratif « Caveaux » qui présente un déficit global de 10 179,43 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2013 « Caveaux ».

Mme LEROY tient à faire remarquer que les Budgets prévisionnels de fonctionnement avaient été économes et que malgré cela, les dépenses ont été maîtrisées et les résultats satisfaisants.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à faire ce budget, en particulier les membres de la Commission des Finances, et Mmes Rihouey et Hardel.

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Communal

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 247 479,61 € en section d'investissement du Budget Primitif pour 1 590 095,07 €, et de reporter le solde de cet excédent, soit 657 384,54 € en section de fonctionnement.

Budget Campings

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 10 053,87 € en section de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement de 51 560,78 € en section d'investissement du Budget Primitif.

Eau et Assainissement

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 283 866,56 € en section de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement de 624 511,51 € en section d'investissement.

Caveaux

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé de reporter le déficit d'investissement de 10 179,43 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette affectation des résultats.

TARIFS DES CAMPINGS

M. le Maire rappelle que la TVA réduite applicable aux campings est passée de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier.

Il est proposé pour 2014 les tarifs suivants :

		Marais 15 juin – 15 sept	Martinet 1 ^{er} avril – 30 sept	Martinet octobre (Pas de TS)
CAMPEUR (TS, Douche et eau chaude comprise)	Emplacement délimité	5,70 €	5,70 €	5,30 €
	Personne	4,00 €	4,00 €	3,70 €
	Enfants de – 13 ans	2,60 €	2,60 €	2,50 €
TAXE DE SEJOUR		Incluse	Incluse	Incluse
VEHICULES	Véhicule supplémentaire	2,80 €	2,80 €	2,80 €
ELECTRICITE (5 ampères)	Electricité	3,50 €	3,50 €	3,50 €
ANIMAUX (carnet de vaccination à jour obligatoire)	Animaux	3,20 €	3,20 €	3,20 €
GARAGE MORT		13,00 €	13,00 €	3,60 €
STATION CAMPING-CAR	Vidange sanitaire + plein d'eau	4,70 €	4,70 €	4,70 €
LAVERIE	Jeton automatique	4,50 €	4,50 €	4,50 €
	Lessive	1,00 €	1,00 €	1,00 €
SECHE-LINGE	Jeton sèche-linge	2,50 €	2,50 €	2,50 €
BATEAU	Bateau (longueur maxi 4m)	4,10 €	4,10 €	4,10 €

Mobil-Homes

Mobil-Homes (TS comprise)	Tarifs 2014
Alimentés en 5 ampères	1 820 Euros
Alimentés en 10 ampères	2 020 Euros

Il est précisé que la Commission des Finances a donné un avis favorable à ces propositions.

M. SAVARY rappelle qu'en Commission des Finances, il avait été envisagé de porter les tarifs au-delà de ce qui est proposé.

M. le Maire pense que les tarifs augmentent déjà sensiblement et que, dans un contexte économique difficile, il n'est pas opportun de les augmenter davantage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés, applicables à compter du 1^{er} avril 2014.

AIRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES POUR CAMPING-CARS – TARIFS

Il est proposé de modifier comme suit les tarifs applicables à l'aire d'accueil et de services pour camping-cars :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 2014
Moins d'1 heure	2,60 Euros	2,70 Euros
De 1 heure à 6 heures	4,60 Euros	4,70 Euros
De 6 heures à 24 heures	6,10 Euros	6,30 Euros
Tranche de 24 heures supplémentaires	5,10 Euros	5,30 Euros

Il est précisé que la Commission des Finances a donné un avis favorable à ces propositions.

Mme LEBRET demande si les camping-cars payent la taxe de séjour.

M. LE MAIRE lui explique que le stationnement des camping-cars n'est pas soumis à cette taxe. Cette possibilité pourra être étudiée.

M. LEMESLE trouve que ces tarifs sont peu élevés, même si les occupants n'ont pas accès aux sanitaires et installations communes des campings.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} Avril 2014.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, il a été proposé de porter l'indemnité allouée aux agents de 15 à 20 Euros. La délibération de 2009 sur laquelle il s'est basé et qui fixait cette indemnité à 15 Euros n'a effectivement pas été transcrite dans les registres. Il s'en déclare le seul responsable.

Il propose d'entériner cette décision et de rémunérer les agents sur la base de 20 Euros nets.

M. SAVARY refuse d'entériner cette proposition et demande de faire une distinction entre une délibération inexistante et le montant de la vacation. Il dit qu'aucun conseiller municipal ne peut se prévaloir d'avoir débattu et signé la délibération traitant du passage de l'indemnité de 10 à 15 Euros. Il est trop facile de faire croire à un oubli de transcription.

M. le Maire répond qu'il signe tellement de documents qu'il ne peut pas tout lire.

Mme LEBRET : « les indemnités doivent être payées en brut ».

M. le Maire rappelle que la Poste verse presque 1 000 Euros par mois pour cette prestation. Il a souhaité que le personnel qui assure cette mission soit indemnisé, puisque cette activité ne fait pas partie de leur métier.

Mme LEBRET dit que le personnel est payé indûment sur la base de 15 Euros depuis 2010.

M. SAVARY voudrait savoir d'où vient cet extrait ; quelqu'un l'a bien initié, tapé et il a été signé par M. le Maire.

Mme LEROY pense que cet extrait de délibération résulte d'une erreur.

Mme LEBRET demande à M. le Maire ce qu'il compte faire pour les sommes indûment perçues.

M. le Maire répond que c'est de la broutille.

M. PRUVOT propose de régulariser.

M. MAUGER ne comprend pas comment, du jour au lendemain, les indemnités ont été augmentées de 50 % ».

M. SAVARY refait l'historique de cette indemnité et rappelle que le personnel ne voulait pas assurer cette mission et qu'il leur a été proposé 10 Euros « pour les calmer ».

M. ROBBE corrige : « l'indemnité a été accordée pour inciter le personnel à assurer cette mission dans des conditions de sécurité peu réglementaires ».

M. d'HOOGHE ne souhaite pas que cette indemnité versée soit remise en cause.

M. HENRY rappelle que, lorsque le Conseil Municipal a voté l'indemnité à 10 Euros, l'idée était que cette somme soit nette. Les 15 Euros correspondent donc à la somme brute.

M. MAUGER s'inquiète sur la rigueur administrative. Il rappelle qu'il a toujours été contre le fait que le personnel assure cette mission.

M. ROBBE propose d'entériner l'indemnité à 20 Euros.

M. LEMESLE proposent d'entériner l'indemnité à 20 Euros et la délibération inexistante.

M. le Maire propose de valider l'indemnité à 20 Euros bruts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

5 voix contre (Mme LEBRET, M. SAVARY, M. FOURNIER, M. JOIGNE, M. MAUGER)

13 voix pour (M. AVENEL, M. ROBBE, M. HENRY, Mme LEROY, M. PRUVOT, M. d'HOOGHE, Mme SALLE, M. LEMESLE, M. ROUGEAUX, M. BAUCHE, Mme FANFANI, M. ENGUEHARD, Mme VASSEUR),

VALIDE cette proposition.

EAU ET ASSAINISSEMENT – DIAGNOSTIC DES RESEAUX EAUX USEES

Suite à la contamination des zones conchylicoles par le norovirus lors de l'hiver 2013, l'Agence Régionale de la Santé a incité les communes d'Agon-Coutainville, Blainville sur mer, Tourville sur Sienne et Heugueville sur sienne, raccordées à la station d'épuration d'Agon-Coutainville, à réaliser un diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales pour avoir un état des lieux des installations et détecter les éventuels dysfonctionnements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- à lancer la procédure de consultation pour le diagnostic et à signer les contrats correspondants.

M. MAUGER demande où en est le contrôle des branchements par la SAUR car dans le rapport de la D.S.P. d'août 2010, il était noté que la totalité des branchements assainissement devaient être contrôlés dans les 5 ans.

M. le Maire explique que le problème des eaux parasites arrivant à la station d'épuration sera également visé par ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation pour ce diagnostic et à signer les contrats à intervenir.

EAU ET ASSAINISSEMENT – ADHESION DE SAINT-LO AGGLO AU SYMPEC

Le dernier Comité du SYMPEC en date du 28 janvier 2014 a accepté l'adhésion de SAINT-LO AGGLO en substitution des collectivités intégrées dans la nouvelle agglomération.

Cette décision nécessite l'approbation de la majorité des membres adhérents du SYMPEC.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'adhésion de SAINT-LO AGGLO au SYMPEC.

EAU ET ASSAINISSEMENT – MODIFICATION DES STATUTS DU SYMPEC

Le Comité du SYMPEC, réuni le 28 janvier 2014, a décidé de procéder à la modification de ses statuts afin de les adapter à l'évolution de son mode de fonctionnement depuis son origine et de pouvoir mettre en œuvre la vente d'eau au réel pour les collectivités transférant la compétence production.

Il est précisé que cette décision nécessite l'approbation de la majorité qualifiée des membres du SYMPEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du SYMPEC.

EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DE COMPETENCE AU SYMPEC

Le Comité du SYMPEC réuni le 28 janvier 2014, a décidé de modifier ses statuts afin notamment de pouvoir mettre en œuvre la vente d'eau au réel pour les collectivités transférant la compétence production.

Cette opportunité est avantageuse pour la commune. En effet, la commune est alimentée en totalité par le SYMPEC. En cas de transfert de la compétence, la commune serait affranchie des contraintes liées à la souscription des forfaits et bénéficierait d'une meilleure représentativité au sein du Comité Syndical.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de transférer sa compétence production d'eau au SYMPEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer sa compétence production d'eau au SYMPEC.

M. SAVARY tient à remercier M. MAUGER qui a demandé que le bandeau commun à tous les panneaux fasse apparaître une « image » d'Agon-Coutainville.

M. MAUGER explique que le phare d'Agon apparaîtra sur le bandeau commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les emplacements ci-dessus.

SERVITUDE SUR CHEMIN PRIVE COMMUNAL

Un permis de construire a été accordé sur la parcelle cadastrée section AO n° 431, desservie par un chemin privé, appartenant à la commune.

Le raccordement de la future habitation aux réseaux publics situés sur le Boulevard Lebel Jehenne doit être réalisé sur la parcelle communale.

Il est envisagé d'établir un acte de servitude pour autoriser le passage des canalisations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette servitude et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

M. ROBBE rappelle qu'on ne peut refuser le passage des canalisations, à partir du moment où un droit de passage existe. Le raccordement aux réseaux se fera aux frais du pétitionnaire.

M. PRUVOT explique que cette servitude lui confèrera un droit réel sur la parcelle qu'elle pourra monnayer auprès des autres riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de servitude.

QUESTIONS DIVERSES

Défense contre la mer

M. le Maire explique que le littoral français a été attaqué par la mer lors des dernières grandes marées, avec une élévation sans précédent du niveau de la mer.

Il explique qu'une défense a été mise en place en urgence au Nord de Coutainville, pour sécuriser le GIE et les infrastructures derrière cette dune.

Les services de l'Etat ont prévenu que ces enrochements étaient interdits et devaient être retirés.

Une autorisation a été donnée en urgence pour prélever 7 500 m³ de sable dans le marais de Blainville, déposés en sacs et posés au pied de la dune.

Cette défense a été efficace lors de la dernière marée.

M. le Maire est satisfait des travaux réalisés et de leur efficacité.

Découpage cantonal

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de découpage cantonal. Le canton de Saint Malo de la Lande qui comportait 13 communes disparaît et c'est un nouveau canton qui sera à cheval sur 3 cantons actuels (Saint Malo de la Lande – Lessay et Périers).

Le canton sera celui d'Agon-Coutainville.

M. LEMESLE : « Il ne s'agit que d'un découpage administratif ».

M. d'HOOGHE : « Est-ce que les élus peuvent influencer sur ce découpage ? ».

M. le Maire : « On peut se manifester sans beaucoup d'espoir de voir les choses évoluer ».

Tennis couverts

M. ROBBE apporte des précisions sur la conformité des courts de tennis de la Jeune France et du TCC. Il donne lecture des courriers de la Ligue de Normandie de tennis (copies jointes).

L'équipement de la Jeune France ayant été financé sur des fonds publics, il lui semble essentiel que toutes les normes soient respectées.

Mme LEBRET indique que la commune est également responsable de la sécurité des usagers.

M. SAVARY rappelle qu'il en est de même pour le démontage de la bulle. Il avait été indiqué sur le permis de construire que cette installation serait démontée pendant l'été. Une décision contraire a été prise après la construction.

Magasin U

M. SAVARY demande si le permis de construire accordé prévoit une station-service.

M. le Maire explique que la station fera l'objet d'une autre demande d'autorisation.

M. SAVARY et M. JOIGNE craignent que la construction de la surface de vente commence et que le permis pour la station soit refusé.

M. le Maire rappelle que la promesse de vente tient bien compte de cette exigence et que la vente n'est pas encore effective.

M. ROBBE insiste sur le fait que cette station représente un grand intérêt pour le magasin et que les propriétaires mettront tout en œuvre pour l'obtenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme, le 11 mars 2014
Le Maire,

M. SAVARY

M. AVENEL